

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 14 FÉVRIER 2022, À 19 H, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.

## Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Mathieu Blanchette

Poste no 2 : Harold Mercier
Poste no 3 : Jean-Philippe Poulin
Poste no 4 : Daniel Fournier

Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard

Poste no 6 : André Minville

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Jean-Philippe Poulin, qu'il sera adopté, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

Le projet de règlement 22-404 - RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX - est déposé auprès des membres du Conseil municipal.

Donné à Murdochville, ce 15e jour de février 2022

EMMANUELLE DESROCHERS-PERRAULT Directrice générale et greffière-trésorière par intérim